

**VOUS CONSEILLER,
VOUS ACCOMPAGNER,
VOUS DEFENDRE**



RETOUR AUX CONVENTIONS COLLECTIVES DE 1990 !

Suite à l'annulation des conventions collectives des ouvriers du 7 mars 2018 ce sont donc **les conventions collectives de 1990** qui s'appliquent à nouveau.

Pour tout comprendre sur cette situation, ses impacts et étudier les solutions les plus adaptées à votre entreprise, nous vous invitons à venir à l'une de nos réunions :

**LE JEUDI 16 MAI 2019
A 11H00 A NIORT**
(CAPEB Deux-Sèvres
41 Rue Henri Sellier)

**LE LUNDI 20 MAI 2019
A 18H00 A PARTHENAY**
(Campus des Métiers
2 rue d'Abantes)

Quels impacts ? Quelles solutions ?

Concrètement, si vous appliquez :

- un contingent d'heures supplémentaires de 300 h par an par salarié,
- et/ou le non cumul des indemnités de trajet/temps de travail
- et/ou le calcul de ces distances indemnisées grâce à un calculateur d'itinéraires sur internet,

Si vous souhaitez maintenir ces dispositions, vous devrez alors mettre en place un accord d'entreprise. Si c'est le cas, nous vous accompagnons pour le rédiger et le mettre en place.

Si vous ne souhaitez pas faire perdurer ces règles, nous vérifions avec vous ce que ça implique concrètement et nous vous aideons à revenir aux conventions collectives de 1990.

Notre service juridique est à votre disposition pour étudier votre situation, identifier et mettre en œuvre la solution la plus adaptée pour vous.

Lors des réunions nous reviendrons en détail sur les modalités à mettre en œuvre et sur les outils à votre disposition pour pouvoir notamment mettre en place des accords d'entreprise.

**Inscription
OBLIGATOIRE**

COUPON REPONSE A RENVOYER A LA CAPEB avant le 10 mai 2019



CAPEB Deux-Sèvres
41 rue Henri Sellier
79000 NIORT
Tél. : 05.49.24.51.39
c.albert@capeb79.fr

NOM - Prénom :

Adresse

CP Ville

Tél.

Email @

Activité :

Cochez		Nombre de participants
	Participera à la réunion du 16 mai 2019 - à Niort à 11h00	
	Participera à la réunion du 20 mai 2019 à Parthenay à 18h00	
	Ne participera pas	